



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE
(APIRG)**

VINGTIÈME RÉUNION (APIRG/20)

(Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 30 novembre - 2 décembre 2015)

Point 2 de l'ordre du Jour: Suivi des résultats de la 19^{ème} réunion du Groupe APIRG

**EXAMEN DES ACTIONS DE SUIVI DES CONCLUSIONS
ET DÉCISIONS DE LA RÉUNION APIRG/19**

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE
Cette note de travail présente les suites données aux conclusions et décisions de la réunion APIRG/19.
La suite à donner par la réunion APIRG/20 figure au paragraphe 3.
RÉFÉRENCE (S): Conf. Par.3 de la suite donnée par APIRG Réf. : Rapport de la réunion APIRG/19
Objectif(s) Stratégique: A, C et D

1. INTRODUCTION

1.1 L'examen de l'état de mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion APIRG/19 est présenté sous forme de tableau. Ce tableau indique le titre de chaque Conclusion/ Décision d'APIRG/19, les livrables/résultats attendus, et l'état de mise en œuvre.

2. DISCUSSION

2.1 La réunion APIRG/19 a adopté 35 conclusions et 13 décisions qui sont présentées dans l'**Appendice**. L'Appendice indique les progrès réalisés dans la mise en œuvre des diverses conclusions et décisions, et là où l'information est disponible, les contraintes pour les mettre en œuvre. Les conclusions sont adressées aux Etats, à l'OACI et/ou aux organisations internationales.

2.2. Pour que le Secrétariat rende compte de manière efficace, il est nécessaire que les États améliorent leur capacité de fournir en temps utile des renseignements sur l'état de leur mise en œuvre.

3. SUITE À DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note des progrès réalisés sur la mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion APIRG/19, tel qu'indiqué dans l'**Appendice**;
- b) examiner et proposer des mesures supplémentaires le cas échéant ; et

- c) demander instamment aux Etats de fournir au Secrétariat les informations requises sur l'état de mise en œuvre de ces conclusions de manière régulière, afin d'évaluer les progrès réalisés dans le renforcement du système de navigation aérienne.

-FIN-

APPENDICE

Conclusions/Décisions de l'APIRG/19- Plan d'action de suivi

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Décision 19/01:	regroupement des conclusions et des décisions des réunions antérieures d'APIRG	Il est décidé que le Secrétariat: a) finalise l'examen des Conclusions et des Décisions des réunions antérieures d'APIRG qui nécessitent d'être examinées plus avant au sein du Secrétariat; b) regroupe les Conclusions et les Décisions qui sont encore valides dans le plan d'action qui résultera du rapport de la réunion APIRG/19.	Secrétariat APIRG	Gestion adéquate des conclusions et décisions	A pris note	31 décembre 2013	Complétée par le Secrétariat et reflétée dans les propositions de projets élaborées par les sous-groupes d'APIRG à examiner au titre du point 4 de l'ordre du jour d'APIRG/20

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/02:	Suite donnée aux recommandations d'AN- CONF/12 par les états et les organisations internationales	Il est conclu que les États et les organisations internationales donnent les suites appropriées aux recommandations applicables d'AN-Conf/12.	États et organisations internationales	Mise en œuvre des recommandations de l'AN- Conf/12	A pris note	APIRG/20	Les actions de suivi d'AN Conf/12 par les États et les organisations internationales sont en cours
Décision 19/03:	Suite des recommandations d'AN- CONF/12 par APIRG	Il est décidé que les sous-groupes d'APIRG examinent les recommandations d'AN-Conf/12, y donnent suite et présentent un rapport à APIRG/20.	APIRG Secretariat	Suite de la mise en œuvre des recommandations d'AN Conf/12	A pris note	APIRG/20	APIRG et ses organes auxiliaires sont en train de mettre en œuvre des dispositions du Plan Mondial de Navigation aérienne, 4 ^{ème} édition

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/04:	Priorités et cibles régionales pour la navigation aérienne	Il est conclu : a) que les États établissent, conformément à la Recommandation 6/1 de la douzième Conférence de navigation aérienne, des priorités et des cibles pour la navigation aérienne d'ici mai 2014 ; b) que les États se partagent mutuellement les initiatives réussies ; c) que les PIRG utilisent des groupes d'interface spécifiques, là où cela est nécessaire, pour traiter de l'harmonisation des plans de navigation aérienne dans les régions adjacentes ; et d) que le Secrétariat élabore un mécanisme de coordination entre l'APIRG et le RASG-AFI afin d'assurer une homogénéité d'action et éviter un double emploi.	États États APIRG Secrétaires d'APIRG et de RASG-AFI	Plan nationaux de navigation aérienne avec des priorités Partage d' expérience Coordination Interregionale Programmes de navigation aérienne et de sécurité conforme	A pris note	31 Mai 2014 APIRG/20 APIRG/20 30 Juin 2014	Les priorités régionales ont été établies par APIRG pour examen par les Etats lors de l'élaboration de leurs plans nationaux Activités interrégionales en cours (p.e.x reunions du Groupe SAT, ateliers conjoints sur l'ASBU à Dubai, Lusaka, le Caire)

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/06:	Adoption du plan régional AFI pour la mise en œuvre du système de navigation aérienne aligné sur les mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) DE L'OACI	<p>il est conclu :</p> <p>a) Que les États AFI adoptent le Plan régional de mise en œuvre du système de navigation aérienne aligné sur les 18 Modules du Bloc 0 de la méthodologie des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI, qui figure dans l'Appendice à la présente note de travail ;</p> <p>b) Que les États AFI mettent en œuvre les modules adoptés, sur la base de leurs besoins opérationnels et de la catégorisation définie dans le Plan d'action ;</p> <p>c) Que le Secrétariat finalise les objectifs cibles de mise en œuvre fixés pour les modules du Bloc 0 de l'ASBU adoptés,</p>	<p>États</p> <p>États</p> <p>APIRG</p> <p>7</p>	<p>Plans de navigation aérienne nationale avec les priorités</p> <p>Partage d'expériences</p> <p>Coordination interregionale</p>	<p>A pris note</p>	<p>31 Mai 2014</p> <p>APIRG/ 20</p> <p>APIRG/20</p>	<p>Le Plan regional de mise en oeuvre du système de navigation aérienne a été adopté par APIRG/19 avec 18 modules du Bloc 0 de l'ASBU</p> <p>La mise en œuvre est en cours dans certains Etats</p> <p>Plusieurs ateliers ont été organisés pour faciliter la mise en oeuvre de l'ASBU par les Etats, et les changes d'expériences</p> <p>Ces activités sont soutenues par l'OACI, l'IATA, la CANSO et les Etats</p> <p>Des indicateurs/mesures des performances ont été établis par l'APIRG</p>

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
		<p>et veille à ce que ces objectifs cibles soit alignés sur les programmes régionaux existants, qui visent à renforcer la capacité et l'efficacité de la navigation aérienne et la sécurité de l'aviation</p> <p>d) Que l'APIRG et les Bureaux régionaux de l'OACI assurent la coordination de la mise en œuvre des Modules du Bloc 0 de l'ASBU relatifs au Domaine de performances clés de la sécurité avec les mécanismes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG-AFI, Plan AFI) et d'autres initiatives pertinentes de sécurité pour la Région AFI ;</p> <p>e) Que l'OACI assure continuellement le renforcement des capacités à travers des ateliers et des séminaires à l'intention à l'intention des États AFI selon que de besoin, aux différents niveaux des ASBU ; et</p> <p>f) Que la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), les communautés économiques régionales et les Institutions financières apportent leur soutien et aident les États dans la mise en œuvre du Plan d'action régional AFI pour la mise en œuvre du système de navigation aérienne.</p>	<p>Secrétaires de l'APIRG et du RASG-AFI de l'OACI</p> <p>CAFAC CER</p> <p>AFCAC RECS</p>	<p>Programmes de navigation aérienne et de sécurité conséquents</p> <p>Ateliers et séminaires organisés sur Les ASBUs</p> <p>Mise en œuvre des éléments du Plan de Navigation aérienne</p>		<p>30 Juin 2014</p> <p>APIRG/ 20</p> <p>APIRG/ 20</p> <p>APIRG/20</p>	<p>Atelier de mise en œuvre de l'ASBU ESAF/MID de l'OACI (SIP) tenu du 23 au 26 novembre 2015 pour assurer l'harmonisation interrégionale</p> <p>Des objectifs cibles connexes sont en train d'être définis par l'APIRG</p> <p>Des modules du Bloc 0 d'ASBU liés au domaine de performance clé de sécurité ont été communiqués au RASG AFI et au Comité du pilotage du Plan AFI</p> <p>La mise en œuvre des ASBUs est incorporé dans les plans élaborés/en cours d'examen entre l'OACI et les organisations régionales (UA, CAFAC, CER, etc..)</p>

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/07:	Intégration du Groupe de prévision du trafic AFI dans l'APIRG	<p>Il est conclu :</p> <p>a) Que les activités du Groupe AFI de prévision du trafic aérien soient intégrées dans l'APIRG et alignées sur le Groupe d'experts de la statistique sur les données et analyses aéronautiques (ADAP) de l'OACI ;</p> <p>b) Que les prévisions élaborées par le TFG AFI couvrent également les grands flux de trafic et les zones de routage dans la Région;</p> <p>c) Que l'OACI mette en œuvre un Formulaire L (Statistiques de trafic relatives aux services de route du trafic) amélioré, pour prendre en compte des besoins régionaux spécifiques pour les analyses de trafic dans un environnement en évolution constante ; et</p> <p>d) Que les États participent pleinement au Programme statistique de l'OACI et fournissent les données de FIR pertinentes qui ont été identifiées par le TFG AFI pour permettre l'élaboration de prévisions fiables pour les flux de trafic.</p>	<p>OACI APIRG</p> <p>APIRG TFG</p> <p>OACI États</p>	<p>Les activités de prévisions du trafic intégrée dans l'APIRG et alignée aux activités mondiales</p> <p>Données de prévision du trafic pertinentes</p> <p>Statistiques de service en route disponibles</p> <p>Prévisions fiables des courants de trafics</p>	<p>A pris note</p>	<p>30 Juin 2014</p> <p>APIRG/20</p> <p>31 decembre 2014</p> <p>APIRG/20</p>	<p>Le groupe de prévision du trafic AFI maintenu dans la nouvelle structure d'APIRG</p> <p>Les arrangements de travail avec la Direction du transport aérien de l'OACI et le groupe expert ADAP sont en cours d'élaboration</p> <p>Nouvel expert regional du transport aérien recruté au bureau regional ESAF pour coordonner les contributions des Etats aux programmes statistiques de l'OACI</p>

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/08:	Formation des inspecteurs d'aérodrome	<p>Il est conclu que:</p> <p>a) Les États qui souhaitent bénéficier de la formation de l'OACI (cours de gestion intégrée de la sécurité, cours d'inspecteurs d'aérodrome et cours de certification d'aérodrome) devraient envoyer leurs demandes aux bureaux régionaux de l'OACI, et là où cela est possible, coordonner ces demandes avec d'autres États au bénéfice de l'ensemble de la région et que lorsque ces cours sont organisés, les États devraient inclure des participants provenant «des organismes de réglementation», «des exploitants d'aérodrome» et «des exploitants de compagnies aériennes»;</p> <p>b) Les organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) qui ont élaboré des systèmes de formation des inspecteurs d'aérodrome devraient les partager avec les autres.</p>	<p>États</p> <p>RSOOs</p>	<p>Besoins en formation</p> <p>Système de formation des inspecteurs d'aérodrome partagés</p>	A pris note	<p>APIRG/20</p> <p>APIRG/20</p>	<p>Le cours n'est pas encore disponible</p> <p>Aucune des RSOOs existantes n'a élaboré de formation des inspecteurs d'aérodrome à partager</p>
Conclusion 19/09:	Liste des aérodromes internationaux du plan de navigation aérienne	Il est conclu que l'OACI devrait, là où il a reçu une communication officielle des États, procéder à l'amendement du Doc 7474, Vol.II AFI ANP – Liste des aérodromes internationaux, conformément à la procédure d'amendement de l'ANP de base approuvée par le Conseil de l'OACI.	Bureau régionaux de l'OACI	Liste des aérodromes internationaux tenue à jour	A pris note		Proposition d'amendement reçu des États à traiter et à inclure dans le nouveau format d'eANP

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/10:	Programme Universel OACI d'audits de Supervision de la Sécurité (USOAP)	<p>Il est conclu que:</p> <p>a) Afin de réaliser une amélioration du taux de mise en œuvre effective (EI) des divers éléments cruciaux, les États devraient veiller à ce que les inspecteurs d'aérodrome reçoivent une formation adéquate, y compris la formation en cours d'emploi, la formation spécialisée, la formation de recyclage, etc. pour qu'ils puissent s'acquitter efficacement de toutes les fonctions de supervision de la sécurité;</p> <p>b) Dans certains États de la Région AFI, où plusieurs responsabilités des exploitants d'aérodrome sont partagées entre plusieurs entités, les États concernés devraient identifier et désigner clairement l'entité qui sera certifiée et qui devra détenir le certificat d'aérodrome au nom de toutes les autres. Le détenteur du certificat d'aérodrome devra donc assumer la responsabilité des activités pour les autres entités; et</p>	<p>États</p> <p>États</p> <p>OACI</p>	<p>Amélioration de la capacité de surveillance de sécurité d'aérodrome.</p> <p>Responsabilité pour la certification des aérodromes</p>	<p>Le Secrétariat veille à ce que l'APIRG soit au courant du Doc PANS-aérodromes et son contenu au sujet des études aéronautiques.</p>	<p>APIRG/20</p> <p>APIRG/20</p>	<p>Non mise en œuvre. Les cours de formation ne sont pas disponibles</p> <p>Les bureaux régionaux de l'OACI n'ont reçu aucune rétroaction des États</p>

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
		c) l'OACI devrait envisager de publier, pour utilisation par les Etats, des éléments techniques d'orientation sur la conduite d'études aéronautiques et l'utilisation des résultats de ces études pour l'évaluation des demandes de dérogation.		Guides techniques pour les études aéronautiques			DOC 9981 – PANS-Aérodromes élaborés par l'OACI
Conclusion 19/11:	Programmes de sécurité des pistes	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les États qui ne l'ont pas encore fait devraient établir des équipes de sécurité des pistes (RST) à tous les aérodromes internationaux;</p> <p>b) Les équipes de sécurité de piste (RST) établies devraient être adéquatement mandatées pour surveiller les incidents et accidents liés aux incursions et aux sorties de piste, et proposer de manière proactive, des mesures d'atténuation.</p>	<p>États</p> <p>États</p>	<p>Mise en place des équipes de sécurité de piste</p> <p>Surveillance des incursions et sortie de piste</p>	A pris note	<p>APIRG/20</p> <p>APIRG/20</p>	<p>Mise en place de deux RS « Go-Teams » Nombre très limité de RST mis en place</p> <p>Les RST établies ont mandaté pour surveiller les incursions et sorties de piste.</p>

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/12:	Programme APEX OACI-ACI	<p>Il est conclu que les Etats:</p> <p>a) Soutiennent les activités du programme APEX en matière de sécurité aux aérodromes de la Région AFI;</p> <p>b) Encouragent les exploitants d'aéroport à contacter l'ACI pour solliciter une assistance par le biais du Programme APEX en matière de sécurité ; et recommandent aux exploitants d'aérodrome de la Région AFI de participer aux activités de revue de la sécurité du Programme APEX et échanger des informations pertinentes sur la sécurité ;</p> <p>c) Encouragent la mise en commun des compétences des Etats en vue d'effectuer des audits de certification des aérodromes, compte tenu du manque des ressources humaines disponibles au niveau national;</p>	États	Mise en œuvre effective du Programme APEX	A pris note	APIRG/20	<p>Quelques Etats ont fournis des experts pour participer aux missions du programme APEX</p> <p>Un nombre limité d'Aéroports ont été sollicité pour des visites APEX</p> <p>Aucun feedback reçu des Etats</p>

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
		<p>d) Encouragent le partage d'expériences entre l'OACI, les Etats, les projets COSCAP et les organisations régionales de supervision de la sécurité de l'aviation civile ; et</p> <p>e) Encouragent la participation de ces organisations au Programme APEX OACI-ACI.</p>					
Conclusion 19/13:	Mise en œuvre du service de contrôle de la circulation aérienne	<p>Il est conclu que,</p> <p>D'ici le 26 juin 2014, les Etats AFI qui ne l'ont pas déjà fait créent un espace aérien de classe A conformément à la section 2.6 de l'Annexe 11 à la Convention de Chicago, et mettent en œuvre du service de contrôle de la circulation aérienne dans l'espace aérien inférieur comme suit :</p> <p>a) établir l'espace aérien de classe A au-dessus du niveau de vol 145 pour toutes les routes ATS qui figurent dans le tableau ATS-1 du Plan de navigation aérienne AFI (Doc 7474) amendé ;</p> <p>b) établir l'espace aérien de classe A au-dessus du niveau de vol 195 ailleurs dans la FIR; et</p> <p>c) mettre en œuvre le service de contrôle de la circulation aérienne dans toutes les régions de contrôle terminal (TMA) et les zones de contrôle (CTR).</p>	États	Service ATC efficace pour les opérations en route, terminal et aéroport	A pris note	30 Juin 2014	Enquête à effectuer sur l'Etat de mise en œuvre de cette conclusion

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Décision 19/14:	Création du groupe de travail pour l'attribution et l'assignation des codes SSR AFI	Il est décidé que le groupe de travail pour l'attribution et l'assignation des codes SSR AFI (ASCAAWG) soit créé avec le mandat indiqué dans l'appendice 3.2.B à la présente note de travail, dans le but de réviser et de mettre à jour le plan d'attribution des codes SSR AFI et les principes de leur assignation.	APIRG	Examen et mise à jour du Plan d'allotissement Code SSR	A pris note	APIRG/20	Des activités connexes sont incluses dans le programme de travail d'APIRG
Conclusion 19/15:	Catalogue de routes ATS AFI (AARC)	Il est conclu que, afin de faciliter l'examen et la mise en œuvre des besoins de routes ATS des usagers : a) l'AARC soit révisé tel qu'indiqué à l'Appendice 3.2D au présent rapport b) les Etats AFI et les organisations internationales concernées soient priés instamment de réviser le catalogue tous les six mois (en janvier et en juillet), de noter les développements et de prendre les mesures appropriées s'il y a lieu.	APIRG États	Modèle AARC modifié AARC tenu à jour	A pris note	Terminé APIRG/20	Des informations à jour seront communiquées à APIRG/20 sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration de l'AARC

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Decision 19/16:	Réactivation et révision du mandat des groupes de coordination de la mise en œuvre du CNS/ATM (ICG)	<p>Il est décidé que, afin de faciliter la coordination de la planification et de la mise en œuvre des systèmes CNS pour l'ATM, ainsi que la mise en œuvre harmonisée des améliorations de la performance de l'ATM :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les Groupes de coordination de la mise en œuvre (ICG) créés dans le Plan de mise en œuvre du CNS/ATM AFI (Doc 003) soient réactivés ; b) les activités des ICG soient élargies pour inclure les tâches de coordination de l'ATM qui étaient effectuées dans les réunions informelles de coordination de l'ATM ; c) le nombre et l'alignement des ICG tiennent compte des tâches ajoutées, en particulier celles qui sont de nature sous régionale ; d) le mandat des ICG soit révisé tel qu'indiqué dans l'Appendice 3.2.E au présent rapport. 	APIRG	<p>Mise en place fonctionnelle des groupes de Coordination</p> <p>Mise en œuvre coordonnée des améliorations de performances ATM</p> <p>Mandat révisé des groupes ICG</p>	A pris note	<p>Terminé</p> <p>APIRG/20 pour b) et c)</p> <p>Terminé</p>	Les activités de l'ICG sont incluses dans le programme de travail établi par le Secrétariat

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Décision 19/18	Création du groupe d'étude des compétences ATS	Il est décidé que l'ATSCSG soit créé avec le mandat qui figure à l'Appendice 3.2.G au présent rapport afin ; a) d'étudier les carences en matière de formation ATC y compris les programmes et les plans de formation des Etats (et des ANSP) ; b) d'élaborer et de fournir des recommandations traitant de questions relatives au manque de compétence du personnel ATS.	APIRG	Compétence ATS	A pris note	APIRG/20	Une reunion se tiendra au Bureau ESAF en avril 2014. Une lettre aux Etats sera envoyée.
Conclusion 19/19:	Intégration du plan de mesures d'urgence des cendres volcaniques au plan de mesure d'urgence de la gestion du trafic aérien	Il est conclu que le Plan des mesures d'urgence des cendres volcaniques qui figure à l'Appendice 3.J au présent rapport soit intégré en tant qu'Appendice au Plan des mesures d'urgence ATM/AFI.	APIRG	Plan des mesures d'urgence des cendres volcaniques intégré au Plan des mesures d'urgence ATS	A pris note	30 Avril 2014	Suivi à effectuer par RO/MET

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Décision 19/20:	Mandat révisé de l'équipe de travail ATM/MET	Il est décidé que le mandat de l'équipe de travail soit amendé tel qu'indiqué à l'Appendice 3.2.I au présent rapport.	APIRG	Mandat de l'équipe de travail ATM/MET amendé	A pris note	Terminé	
Conclusion 19/21:	Collecte et élaboration des données SAR et gestion d'une page web SAR AFI	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les Etats AFI fournissent des renseignements sur la mise en œuvre des SAR dans le questionnaire qui figure à l'Appendice 3.2.K au présent rapport, au plus tard le 31 décembre 2013, aux bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI;</p> <p>b) L'OACI élabore et gère une page Web dans les sites Web ESAF et WACAF, pour poster des informations provenant des Etats AFI sur la mise en œuvre et les activités des SAR ;</p> <p>c) Les Etats AFI envoient régulièrement aux Bureaux régionaux de l'OACI des informations sur leurs activités SAR pour qu'elles soient postées sur le site Web.</p>	<p>États</p> <p>OACI</p> <p>États</p>	<p>Informations sur la mise en œuvre du SAR disponibles</p> <p>Page Web SAR AFI</p> <p>Informations actualisées sur les activités SAR</p>	A pris note	<p>31 Janvier 2014</p> <p>30 Juin 2014</p> <p>APIRG/20</p>	<p>Le site web SAR AFI n'a pas encore été mis en œuvre</p> <p>Indicateur de performances SAR inclut dans les indicateurs ANS à surveiller dans le cadre du Plan AFI</p>

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/23:	Résolution de la question des plans de vol manquant	Il est conclu que, afin de soutenir la mise en œuvre effective de normes internationales relatives au plan de vol : a) les exploitants et les ANSP doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que des plans de vol sont communiqués correctement et acceptés avant le départ; b) les États AFI et les fournisseurs de services de navigation aérienne doivent être priés instamment de s'assurer que les vols internationaux ne soient pas autorisés à décoller sans plans de vol correctement communiqués; c) en cas de répétition de non réception habituel ou répétitive de Plan de vol, l'autorité ATS appropriée doit évaluer le risque et, au besoin, décider de refuser une exploitation ultérieure au-dessus du territoire de l'Etat concerné. L'exploitant (les exploitants) et les organes ATS adjacents seront informés à l'avance des mesures ainsi prises; et	États Exploitants aériens ANSPs États ANSPs États	Soumission et approbation des plans de vol correct Plans de vol corrects Atténuation du manque de plans de vol	A pris note	APIRG/20 APIRG/20 APIRG/20	Les Bureaux ESAF et WACAF assureront le suivi en envoyant une lettre aux États

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
		d) les organes de réglementation des États AFI doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective des présentes dispositions.	États	Application des exigences en matière de plan de vol		APIRG/20	
Décision 19/24:	Dissolution de l'équipe de travail FPLT	Il est décidé que : a) l'Équipe de travail de transition AFI sur les plans de vol est dissoute par la présente; et b) le Sous-groupe ATM/AIM/SAR doit prendre les mesures nécessaires pour le suivi des questions après la mise en œuvre du nouveau format de plan de vol de l'OACI.	APIRG APIRG	Dissolution de l'Équipe de travail AFI FPLT Suivi des questions sur le nouveau format de plan de vol de l'OACI	A pris note	Terminé APIRG/20	Les RO CNS/ATM assureront le suivi auprès des États
Conclusion 19/25:	Mise en œuvre de la voix sur IP pour l'ATS/DS	Il est conclu que : Les États AFI mettent en œuvre la Voix sur IP (VoIP) comme une évolution du système point-à-point de l'ATS/DS actuel et conduisent des essais coordonnés sur VoIP avant utilisation opérationnelle.	États	Essai de la voix sur VoIP pour l'ATS/DS	A pris note	APIRG/20	Les Bureaux ESAF/WACAF devront assurer le suivi auprès des Etat

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Decision 19/26:	Projets de lignes directrices pour la mise en œuvre des systèmes AMHS dans la région AFI	<p>Il est décidé que:</p> <p>a) L'Équipe de travail sur la Mise en œuvre de l'AMHS achève son travail sur le Projet de Manuel de l'AMHS, les Projets de lignes directrices pour les Tests sur l'Infrastructure basée sur le Protocole Internet (IP) et le Projet de Directives de formation AMHS avant le 30 mars 2014; et</p> <p>b) Le Secrétariat diffuse lesdits Projets de lignes directrices qui devront être élaborées par l'Équipe de travail AMHS (dès que disponible), comme une mesure provisoire pour faciliter les essais par les États, en attendant leur soumission à la prochain réunion d'APIRG pour adoption formelle.</p>	<p>APIRG</p> <p>Bureaux régionaux de l'OACI</p>	Projet de ligne directrice sur la mise en œuvre et la formation à AHMS	A pris note	<p>30 Mars 2014</p> <p>30 Juin 2014</p>	<p>Le RO/CNS devra assurer le suivi auprès des États – date limite : <u>30/3/2014</u></p> <p>Une réunion se tiendra au bureau ESAF en mai 2014 tel qu'indiqué dans notre programme de travail</p>

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/27:	Amélioration du SMA dans les FIR d'AFI	Il est conclu que: a) L'Angola, la République Démocratique du congo (RDC), le Nigéria, la somalie et le Soudan accélèrent la mise en œuvre des améliorations de l'AMS dans leur FIR respective en utilisant les réseaux VSAT existant au plus tard le 30 juin 2014 ; b) Rendent compte des progrès accomplis aux bureaux régionaux de l'OACI concernés et à la prochaine réunion d'APIRG.	États concernés États concerné	Communications améliorées dans les FIR Rapports d'avancement	A pris note	30 Juin 2014 APIRG/20	Une lettre aux Etats a été envoyé par les bureaux ESAF et WACAF aux Etats concernant leur mise en œuvre avant le 30/6/2014 Suivi auprès des Etats concernés
Conclusion 19/28:	Evaluation et atténuation des vulnérabilités du GNSS	Il est conclu que les États fournisseurs de services du GNSS doivent : a) évaluer et signaler les vulnérabilités du GNSS dans leur espace aérien, y compris : i) les interférences non intentionnelles et intentionnelles ; ii) la scintillation ionosphérique dans les régions équatoriales; et iii) d'autres vulnérabilités qui pourraient être identifiées. b) mettre en œuvre des mesures d'atténuation appropriées, en fonction : i) de l'espace aérien en question; et ii) des opérations qu'il faut soutenir.	États États	Evaluation des vulnérabilités du GNSS Atténuation des vulnérabilités identifiées du GNSS	A pris note	APIRG/20 APIRG/20	Lettres aux Etats à envoyer par les bureaux ESAF et WACAF à titre de suivi

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/29:	Etude d'impact de la mise en œuvre du GNSS/SBAS dans la région AFI	Il est conclu que: Afin de permettre aux Etats de prendre une décision en connaissance de cause et de faciliter le dialogue entre les parties prenantes en ce qui concerne la mise en œuvre du système de renforcement satellitaire du GNSS (SBAS) dans la Région AFI, les bureaux régionaux de l'OACI devraient faciliter la recherche de financement pour une étude d'impact du SBAS couvrant les aspects opérationnels, techniques, environnementaux et économiques de ce système de renforcement.	Bureaux régionaux de l'OACI	Etude d'impact de la mise en œuvre du SBAS AFI	A pris note	APIRG/20	Les bureaux ESAF et WACAF devront donner suite
Conclusion 19/30:	Création d'une agence centrale de suivi et de compte rendu des liaisons de données (DL/CMRA)	Il est conclu que : Les bureaux régionaux de l'OACI étudient avec les États et les organisations compétentes les options disponibles pour la création d'une Agence centrale de suivi et de compte rendu des liaisons de données (DL/CMRA) pour assurer le fonctionnement, la surveillance et le rapport efficaces des applications de liaison de données ATS dans la région AFI.	Bureaux régionaux de l'OACI	Création d'une agence centrale de surveillance des liaisons de données AFI	A pris note	APIRG/20	Les ESAF et WACAF devront envoyer une lettre aux États

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/31:	Interopérabilité des systèmes de surveillance aéronautique AFI	<p>Il est conclu que, afin de permettre le fonctionnement sans discontinuité de l'ATM dans la Région AFI:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les États et les fournisseurs de services prennent les mesures nécessaires pour assurer l'interopérabilité des systèmes de surveillance aéronautiques existants et faciliter l'échange de données de surveillance; b) La CAFAC soutienne le développement d'un système de surveillance intégrée pour la fourniture continue de services de surveillance aéronautiques dans les zones d'acheminement de trafic identifiées par APIRG; et c) l'OACI continue de soutenir les initiatives des États AFI pour la mise en place d'un système intégré de surveillance aéronautique à travers des séminaires, des ateliers et des réunions de coordination technique. 	États	Interopérabilité des systèmes de surveillance	A pris note	APIRG/20	<p>Les bureaux ESAF et WACAF devront assurer le suivi auprès des États</p> <p>Une lettre a adresser à la CAFAC</p> <p>Les Bureaux ESAF et WACAF devront organiser des séminaires/ateliers</p>

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/32:	Coordination entre les autorités nationales de l'aviation civile et les autorités nationales de régulation des télécommunications	Il est conclu que: Les États établissent un cadre et des procédures de coordination entre les autorités nationales de l'Aviation Civile et les Autorités de Régulation des Télécommunications avec l'assistance des bureaux régionaux de l'OACI, selon les besoins, afin de faciliter la fourniture, l'exploitation et la protection efficaces du spectre des fréquences aéronautiques.	États	Processus de coordination entre les CAA et les autorités de réglementation des télécommunications	A pris note	APIRG/20	Les bureaux régionaux de ESAF et WACAF devront assurer le suivi auprès des États

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/34:	Soutien de la position de l'OACI à la CMR-15	<p>Il est conclu que :</p> <p>Les États soutiennent la position de l'OACI pour la CMR-15 par :</p> <p>a) L'intégration de la position de l'OACI dans la position nationale à la CMR-15 ;</p> <p>b) La coordination de cette position avec tous les acteurs de l'aviation (AAC, ANSP, Opérateurs Aériens, Gestionnaires d'aéroport, etc.) et;</p> <p>c) L'assurance de la participation régulière et active des Représentants de l'Aviation Civile en charge des questions relatives au spectre aéronautique (tels que les points focaux AFI FMG) aux activités préparatoires de la CMR-15 au niveau régional / mondiale et pendant la Conférence.</p>	États	Soutien de la position de l'OACI à la CMR-15	A pris note	APIRG/20	La position de l'OACI sur les questions d'intérêt critique pour l'aviation civile a été entièrement soutenue par la CMR-15 de l'UIT
Décision 19/35:	Mise en œuvre des formulaires de collecte de données sur les performances	Il est décidé que les meilleures pratiques adoptées par l'APIRG pour les Services fixes aéronautiques (SFA) soient modifiées pour y inclure les Formulaires de collecte de données sur la performance (PDCF) figurant à l'Appendice 3.4E1 au présent rapport.	Etats	Harmonisation de la mesure des performances de l'AFS	A pris note	Terminé	Les gestionnaires du réseau VSAT devront rendre compte de l'état de mise en œuvre

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/36:	Harmonisation de la collecte de statistiques sur la performance des réseaux VSAT	Il est conclu qu'à compter du 1er janvier 2014, afin d'harmoniser le suivi, la collecte et les rapports sur les données techniques et opérationnelles concernant les caractéristiques et les performances des Services fixes aéronautiques (SFA), les Etats doivent: a) appliquer le modèle d'évaluation à quatre niveaux comprenant le segment spatial, l'équipement de radiofréquence, les modulateurs/démodulateurs, l'équipement de l'utilisateur final; et b) utiliser les logiciels disponibles dans leurs systèmes de traitement pour accroître la précision des données signalées, et faciliter leur analyse comparative.	Etats	Surveillance et compte rendu uniforme des performances du SFA	A pris note	January 2014	Les gestionnaires du réseau VSAT devront rendre compte de l'état de mise en oeuvre
Décision 19/37:	Mandat, programme de travail futur et composition de l'équipe de travail IRTI	Il est décidé que : b) Les activités relatives à l'élaboration d'une infrastructure régionale intégrée de télécommunication soient poursuivies en se fondant sur le Plan d'action qui figure à l'Appendice 3.4E au présent rapport; c) Le mandat, le programme de travail futur et la composition de l'Equipe de travail soient amendés tel que proposé dans l'Appendice 3.4F au présent rapport.	APIRG APIRG	Infrasstructure régionale intégrée des télécommunications Le mandat de l'équipe de travail IRTI amendé	A pris note	APIRG/20 terminé	Traitée par l'APIRG comme élément de la mise en oeuvre du module B0-FUCE de l'ASBU

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Décision 19/38:	Planification et mise en œuvre des applications ATN	Il est décidé que: Le sous-groupe CNS traite tous les aspects de la planification et de la mise en œuvre du réseau des télécommunications aéronautiques (ATN), y compris les applications sol-sol et les applications de liaison de données air-sol, afin d'assurer l'interopérabilité des systèmes par l'intermédiaire d'un cadre coordonné et harmonisé.	APIRG	Mise en œuvre coordonnée/ha rmonisée de l'ATN	A pris note	APIRG/20	Traitée par l'APIRG comme élément de la mise en œuvre BO-FIS de l'ASBU
Conclusion 19/39:	Elaboration de programmes intégrés fondés sur les principales zones d'acheminement des routes ATM et les flux de trafic	Il est décidé que: a) Les Bureaux Régionaux de l'OACI coordonnent avec les Etats l'identification et l'élaboration de programmes intégrés pour les infrastructures CNS, alignés sur la méthodologie ASBU et basés sur les zones et routes ATM et les flux de trafic dans la région AFI; et b) l'OACI, la CAFAC et les autres institutions économiques et financières régionales facilitent les arrangements pour le financement.	Bureaux régionaux de l'OACI Etats OACI CAFAC CERs	Programmes intégrés pour l'infrastructure CNS Mise en œuvre efficace des programmes intégrés du CNS	A pris note	APIRG/20 APIRG/20	L'approche des zones d'acheminement devra être intégrée dans l'identification, l'élaboration et la mise en œuvre des projets Examinée dans le cadre du point 4 de l'ordre du jour d'APIRG/20

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/40:	Planification des Etats et la région pour la mise en œuvre de la transition de l' AIS à l' AIM	<p>Il est conclu que:</p> <p>a) La Région élabore des objectifs de performance pour la transition de l' AIS à l' AIM dans la région AFI et identifie des étapes réalistes selon la méthodologie ASBU.</p> <p>b) La Région et les Etats identifient des étapes réalistes en relation de la phase 1, 2, et 3 de la feuille de route de la transition d' AIS à l' AIM.</p> <p>c) La Région et les Etats élaborent et mise en œuvre des structures de reportages progressive, processus et fréquence qui détermine la phase 1,2 et 3 de la feuille de route de la transition d' AIS à l' AIM</p> <p>d) Les Etats élaborent et donnent suite aux plans de mise en œuvre qui en traitant les aspects de la transition de l' AIS à l' AIM correspondant aux phases 1, 2 et 3 de la feuille de route AFI selon la méthodologie ASBU.</p>	<p>APIRG</p> <p>États</p>	<p>Objectifs régionaux de performance pour la transition de l' AIS/ AIM</p> <p>Plans d' actions pour la mise en œuvre de la transition AIS/ AIM</p>	<p>A pris note</p>	<p>APIRG/20</p> <p>APIRG/20</p>	<p>Examinée au titre du module BO-DATM de l' ASBU et des objectifs régionaux de performance lié à l' AIM</p>
		<p>e) Les Etats examinent et amendent selon les besoins les programmes de formation AIS/ AIM comprenant tous les domaines de compétence qui correspondent à la feuille de route AFI sur la transition de l' AIS à l' AIM.</p>					

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/41:	Séminaire AIM/SWIM pour la région AFI	Il est conclu que: En vue de fournir aux Etats une meilleure compréhension de la planification et de la mise en œuvre des questions liées à la transition de l' AIS à l' AIM et au SWIM, et accélérer la mise en œuvre des exigences de l' AIM/SWIM de façon cohérente, les Bureaux régionaux de Dakar et de Nairobi, organise un Séminaire AIM/SWIM en 2014/2015.	OACI	Séminaire AIM/SWIM	A pris note	APIRG/20	Séminaire AIS/SWIM organisé en septembre 2015

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
<p>Conclusion 19/42:</p>	<p>Procédures de contrôle des données OPMET AFI</p>	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les BRDO de Dakar et Pretoria:</p> <p>i). Effectuent dans leurs domaines de responsabilité respectifs, le contrôle des OPMET AFI reçus des BCC;</p> <p>ii). Analysent les résultats du contrôle et identifient les carences ou insuffisances ;</p> <p>iii). Elaborent et envoient aux BCC concernés tous les trimestres, les résultats de contrôle et les recommandations à mettre en œuvre ;</p> <p>iv). Collaborent directement avec les États concernés pour les aider à éliminer les insuffisances qui peuvent être résolues assez rapidement ; et</p> <p>v). élaborer tous les semestres, un rapport sur les quatre actions ci-dessus et les transmettent aux bureaux régionaux de l'OACI à Dakar et à Nairobi.</p>	<p>Senegal Afrique du Sud</p>	<p>Contrôle du SIGMET à partir des BCC AFI et comptes rendus périodiques aux bureaux régionaux de l'OACI</p>	<p>A pris note</p>	<p>APIRG/20</p> <p>APIRG/20</p>	<p>Les Lettres aux Etats Ref.: T17/6.11.M-0079 du 7/02/14 et ES AN 8/1 – 0157 du 13/3/14 des Bureaux régionaux WACAF et ESAF sollicitant des dispositions à prendre, ont été adressées aux Etats AFI</p> <p>a) Contrôle des données OPMET réalisé par les 2 BRDO</p> <p>b) 2 ateliers sur le système AMBEX conduits</p>

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/43:	Mise en œuvre des procédures de secours des BRDO AFI	<p>Il est décidé que:</p> <p>a) les BRDO de Dakar et Pretoria mettent en œuvre</p> <p>i). et maintiennent un catalogue de bulletins OPMET identique;</p> <p>ii). le Document de contrôle d'interface (ICD) AFI;</p> <p>iii). les mêmes critères de validation de données; et</p> <p>iv). conduisent des activités de contrôle afin de s'assurer que les banques de données contiennent des données OPMET nécessaires en tout temps.</p> <p>b) Les centres de compilation de bulletin (BCC) diffusent les données OPMET simultanément aux deux BRDO de Dakar et de Pretoria en utilisant des adresses RSFTA appropriées; et</p> <p>c) Le MTF intègre les adresses RSFTA des deux BRDO AFI dans l'ICD.</p>	<p>Senegal Afrique du Sud États</p> <p>APIRG</p>	<p>Catalogue des Bulletins OPMET tenues à jour</p> <p>Document de contrôle de l'interface AF</p> <p>Diffusion fiable par les BRDO de données OPMET aux BRDO</p> <p>Adresses RSFTA BRDO incluses dans l'ICD AFI</p>	A pris note	<p>APIRG/20</p> <p>APIRG/20</p> <p>APIRG/20</p> <p>APIRG/20</p> <p>APIRG/20</p>	<p>Les Lettres aux Etats Ref.: T17/6.11.M-0135 du 11/3/14 et ES AN 8/1 – 0157 du 13/3/14 des Bureaux régionaux WACAF et ESAF sollicitant des dispositions à prendre, ont été adressées aux Etats AFI</p> <p>a) Les Bulletins de Dakar et de Pretoria maintenant similaires</p> <p>b) L'ICD AFI a été amendé pour inclure les adresses des deux BRDO</p>

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/44:	Développement des capacités de traitement des renseignements OPMET en format numérique	<p>Il est conclu que les Etats Fournisseurs des Banques Régionales de Données OPMET (BRDO) de Dakar et de Pretoria soient invitées à:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) commencer à renforcer les capacités visant à traiter les données OPMET en format numérique dès que possible après novembre 2013; b) effectuer des tests sur les codes relatifs aux renseignements OPMET au format numérique (XML/GML) des METAR/SPECI, TAF et SIGMET en vue de mieux s'y adapter au cours de la première année (2014); et c) jouer un rôle de premier plan pour les aspects de transition au XML/GML et fournissent l'assistance technique nécessaire aux autres Etats AFI dans la mise en œuvre des renseignements OPMET au format numérique. 	Senegal Afrique du Sud	Renforcement des capacités pour le traitement des données OPMET numériques	A pris note	APIRG/20	<p>Les Lettres aux Etats Ref.: T17/6.11.M-0136 du 11/03/14 et ES AN 8/1 – 0158 du 13/3/14 des Bureaux régionaux WACAF et ESAF sollicitant des dispositions à prendre, ont été adressées aux Etats AFI</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les capacités n'ont pas encore été développées b) Les capacités n'ont pas encore été développées c) Les capacités n'ont pas encore été développées

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/45:	Inclusion des informations sur l'état de la piste dans les messages METAR/SPECI élaborés dans la région AFI	Il est conclu que le Plan de navigation aérienne de la région AFI (Doc 7474) soit amendé pour inclure dans les METAR/SPECI, des informations sur l'état de la piste en termes de mesures de l'épaisseur du dépôt d'eau sur la piste, fournies par l'Administration concernée de l'aéroport.	OACI ROs	Le compte rendu de l'état des pistes inclu dans les informations sur les METAR SPECI	A pris note	APIRG/20	Des Lettres officielles Ref.: T17/6.11.M-0137 du 11/3/14 et ES AN 8/7 – 0159 du 13/3/14 des Bureaux régionaux WACAF et ESAF sollicitant des dispositions à prendre, ont été adressées aux Etats AFI
Décision 19/46:	Programme de travail futur du MET/SG	Il est décidé que le programme de travail du MET/SG mis à jour figurant dans l'Appendice 3.6F au présent rapport, soit adopté.	APIRG	Le programme de travail futur de MET/SG amendé	A pris note	Terminé	

APPENDICE

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 19/47:	Nécessité de la consultation avec les usagers avant les changements majeurs du système de navigation aérienne	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) les Etats devraient :</p> <p>i). S'assurer que les parties prenantes adhèrent à la politique de l'OACI en matière d'imposition dans le domaine du transport aérien international (Doc 8632), Politique de l'OACI sur les redevances d'aéroport et des services de navigation aérienne (Doc 9082/9) et au Manuel de l'OACI sur l'économie des services de navigation aérienne (Doc 9161) lorsqu'ils envisagent d'introduire des changements majeurs au système de navigation aérienne;</p> <p>ii). élaborer des règlements économiques efficaces pour la fourniture des services de navigation aérienne comprenant une collaboration avec les usagers.</p> <p>b) le Secrétariat devrait inclure l'application des politiques de l'OACI lors des missions effectuées dans les Etats.</p>	États	Prise de décision collective	A pris note	APIRG/20	<p>Les bureaux régionaux encouragent des politiques de l'OACI sur des consultations des partenaires ANS et une prise de décision collective par le biais d'événements aéronautiques régionaux</p> <p>A inclure dans les programmes de travail des bureaux régionaux relatifs à l'objectif stratégique de l'OACI sur le développement durable du transport aérien</p>

Conclusion / Décision no	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Livrable	Suite donnée par la Commission de Navigation Aérienne	Rapport / Date d'achèvement	Statut
1	2	3	4	5	6	7	8
Décision 19/48:	Réorganisation de l'APIRG	<p>Il est décidé :</p> <p>a) que l'APIRG revoie ses méthodes de travail et son organisation en utilisant les principes de gestion de projets, et envisage de procéder à des ajustements pour mieux soutenir le cadre de performance de l'OACI dans ses activités de planification et de mise en œuvre relatives aux Mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU), ainsi que d'autres améliorations relatives à son mandat; et</p> <p>b) que le Secrétariat :</p> <p>i). élabore en conséquence une structure révisée de l'APIRG, tenant dûment compte des objectifs et des priorités établis, et de la nécessité de synergies entre des activités similaires ou complémentaires ; et</p> <p>ii). Convoque en conséquence une réunion extraordinaire d'APIRG sur cette question en 2014.</p>	APIRG	Structure révisée de l'APIRG	L'APIRG examinera un programme de travail fondé sur le projet lorsqu'il révisera sa note de structure organisationnelle	30 septembre 2014	<p>Mise en œuvre par la réunion extraordinaire de l'APIRG (10-11 juillet 2014)</p> <p>Sera examiné au titre du point 4 de l'ordre du jour d'APIRG/20</p>